

[Français]

M. Bernard Loiselle (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur le président, en ce qui a trait au pacte de l'automobile, nous nous sommes à raviser toutes les mesures prises dans ce secteur, y compris notre politique de recherche, et je ferai part de la question de mon collègue au ministre de l'Industrie et du Commerce.

* * *

[Traduction]

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

LES MOTIFS DU REFUS DE MAJORER LE TAUX DE BASE DES PENSIONS D'INVALIDITÉ—LA POSSIBILITÉ DE RENVOI AU COMITÉ

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Affaires des anciens combattants. Étant donné l'inquiétude, la déception et le découragement des organisations d'anciens combattants de tout le Canada devant le refus du gouvernement de faire correspondre, comme promis, le taux de base des pensions aux cinq catégories inférieures de la fonction publique, le ministre a-t-il eu l'occasion de discuter de nouveau avec le cabinet des raisons de son refus et cette question va-t-elle être révisée très prochainement?

Des voix: Bravo!

L'hon. Daniel J. MacDonald (ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur l'Orateur, comme le sait le député, j'ai répondu à cette question à la Chambre il y a quelques semaines. La situation est toujours la même. Le taux de base n'a pas été augmenté de la façon demandée. Je voudrais rappeler à la Chambre que les anciens combattants recevront l'indexation au coût de la vie. Lorsque la situation financière du pays s'améliorera quelque peu nous reverrons la question.

M. Marshall: Monsieur l'Orateur, comme il est entendu qu'en janvier prochain le taux de base des pensions sera indexé de 7.2 p. cent, le ministre peut-il nous dire s'il a prêté une oreille attentive aux inquiétudes des organisations du Conseil national des anciens combattants qui ont exprimé leur déception et leur découragement. Va-t-il les rencontrer? Va-t-il renvoyer la question au Comité permanent des affaires des anciens combattants pour que ce problème soit réglé et pour que les anciens combattants puissent dire ce qu'ils estiment juste et équitable?

M. MacDonald (Cardigan): Monsieur l'Orateur, quant à cette question, j'ai déjà dit que je n'ai aucune objection à ce qu'elle soit renvoyée au comité permanent des affaires des anciens combattants quand ce dernier sera mis sur pied. Pour ce qui est de réactions venant réellement d'associations d'anciens combattants, je n'ai rien reçu; j'ai toutefois reçu un courrier considérable touchant cette même question.

Questions orales

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA REMISE D'UNE MÉDAILLE AU PREMIER MINISTRE LÉVESQUE PAR LA FRANCE ET LES LIGNES DIRECTRICES

M. Stan Schumacher (Palliser): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le ministre pourrait-il dire à la Chambre si la médaille remise au premier ministre Lévesque par le gouvernement français, décoration qui serait la deuxième en importance que puisse accorder ce gouvernement, satisfait aux lignes directrices que le gouvernement du Canada a publiées en 1968 au sujet des médailles et des honneurs accordés aux citoyens canadiens?

L'hon. Donald C. Jamieson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, il s'agit bel et bien de lignes directrices comme l'a mentionné le député. Elles ne comportent donc aucune obligation légale.

Des voix: Oh, oh!

M. Jamieson: Il est évident que nous aurions préféré que le pays donateur et le récipiendaire les aient respectées. A mon point de vue, comme cette décoration est plutôt généreusement distribuée et qu'elle n'a pas tellement de valeur, je n'ai pas l'intention de m'en offusquer.

Des voix: Oh, oh!

M. Paproski: Pourquoi Pierre n'en a-t-il pas une?

M. Schumacher: Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au ministre de nous dire si cette médaille ou cet honneur était conforme aux lignes directrices publiées par le gouvernement? Je ne sais pas vraiment si cet honneur était conforme à ces lignes directrices.

M. Jamieson: Monsieur l'Orateur, le député me demande si cet honneur respecte les lignes directrices . . .

M. Hees: Conforme, conforme. Il n'a pas dit respecte.

M. Jamieson: Cet honneur respecte certainement le protocole, si vous voulez le voir de cette façon. En toute honnêteté, cette question ne m'a pas assez inquiété pour que je prenne même la peine de consulter les lignes directrices afin de déterminer s'il y a conformité ou non.

M. Hees: En avez-vous parlé au premier ministre dernièrement?

* * *

LES PORTS

HALIFAX—LA PARTICIPATION DU GOUVERNEMENT À LA CONSTRUCTION D'UN SECOND QUAI POUR PORTE-CONTENEURS

L'hon. Robert L. Stanfield (Halifax): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Transports. Après avoir patienté assez longuement, j'aimerais lui redemander si l'heure n'est pas venue de construire à Halifax le second quai pour porte-conteneurs? Est-ce que le ministre peut maintenant annoncer de façon définitive la participation du gouvernement à sa réalisation et son concours aux travaux de préparation et de remblai qui sont déjà effectués?